

GOUVERNEMENT DE LA REGION
DE BRUXELLES CAPITALE
Madame Céline FREMAULT
Ministre de l'Environnement

Rue Capitaine Crespel, 36
1050 BRUXELLES

V/réf. : NKO/15043-22954
N/réf. : AVL/AH/BXL-6.85/BSA-3.2
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame la Ministre,

Objet : Avant-projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 27/04/1992 donnant au Zavelenberg à Berchem-Sainte-Agathe le statut de réserve naturelle régionale– 1ère lecture.
Dossier traité par Mme Nour KOUMI

En réponse à votre courrier du 27 avril 2016 sous référence, réceptionné le 28 avril, nous vous communiquons l'avis rendu par la CRMS en sa séance du 1^{er} juin 2016, concernant l'objet susmentionné.

Le projet d'arrêté qui fait l'objet de la présente demande vise la mise à jour de l'arrêté du 27/04/1992 donnant au Zavelenberg à Berchem-Sainte-Agathe le statut de réserve naturelle régionale. Le texte sera restructuré conformément à l'article 95 de l'Ordonnance Nature adoptée le 1^{er} mars 2012. La localisation graphique exacte de la réserve naturelle ainsi que son statut de protection légale au titre de l'Ordonnance Patrimoine seront mentionnés. La définition des objectifs de conservation, également requise par l'Ordonnance Nature, renvoie au projet de Plan de Gestion pour le site, actuellement en cours d'élaboration.

Ce projet d'arrêté, notifié au Gouvernement de la Région bruxelloise le 14/04/16, n'aura pas d'incidences sur la valeur patrimoniale du site concerné. La CRMS ne formule donc pas de remarques particulières à cet égard.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. à : BDU-DMS : B. Campanella